

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Jeudi 20 mars 2008, à 19 heures,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc
- M. Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

COMMISSAIRE ABSENT :

- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

Conseillers municipaux présents :

Mme Bonnie Feigenbaum, conseillère, ville de Hampstead;
M. André Lavallée, maire, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie
M. François Purcell, conseiller, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de sécurité incendie de Montréal : M. Serge Tremblay, directeur; M. Jacques Proteau, M. Pierre Lamontagne, Mme Diane Charland, M. Jean-Bernard Guindon ainsi que plusieurs chefs aux opérations;
du Service du capital humain : M. Pierre Reid, directeur, accompagné de M. Jean-Yves Hinse, M. Frédéric Henri et M. Dany Boudreault;
du SPVM : M. Denis Desroches;
de l'Unité propreté et entretien : M. Yves Girard;
du Cabinet du maire et du comité exécutif, Mme Mary-Ann Breton.

ASSISTANCE : 100 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 05, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et salue les conseillers municipaux, le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le directeur du Service du capital humain. Il explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Marc Touchette, appuyée par Mme Patricia Bittar, l'ordre du

jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 6 et 12 décembre 2007

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, le procès-verbal de l'assemblée publique du 6 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Mme Patricia Bittar, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, le procès-verbal de l'assemblée publique du 10 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

4. Le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que la commission procède à la consultation sur la proposition de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. Cette consultation répond aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en 2000 et permettra d'éclairer la prise de décision des élus qui auront à se prononcer sur la proposition de schéma de couverture de risques. Il explique ensuite le déroulement de la séance et invite le directeur du SIM, M. Serge Tremblay, à présenter son équipe avant la présentation du projet de schéma.

M. Serge Tremblay dresse dans un premier temps le portrait du service. Desservant l'agglomération de Montréal, le SIM représente, en importance, le premier service de sécurité incendie au Québec et le deuxième au Canada. Son offre de services comprend :

- 2 300 pompiers;
- 400 employés de soutien;
- 66 casernes;
- 142 véhicules d'intervention;
- des équipes spécialisées pour les sauvetages en hauteur, les sauvetages nautiques et sur glace, les sauvetages lourds et ceux en rapport avec les matières dangereuses.

M. Tremblay souligne qu'en 2007, le budget du SIM s'élevait à 28 M \$ et il ajoute que le service réalise en moyenne plus de 50 000 interventions par année. Il rappelle que c'est en juin 2002 que la Ville de Montréal a été avisée de débiter la conception de son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Il explique que depuis 2002, la Ville a dû demander à quatre reprises le report de la date de dépôt du schéma. Diverses raisons ont motivé ces demandes de report, parmi celles-ci M. Tremblay mentionne les difficultés découlant de l'intégration de 22 services d'incendie à la suite de la création de la nouvelle Ville de Montréal, le premier janvier 2002 et celles découlant de la réorganisation municipale survenue le premier janvier 2006 sur l'île de Montréal. M. Tremblay présente ensuite les principaux éléments du schéma qui permettront d'atteindre huit objectifs visés par les orientations ministérielles. Les mesures proposées en rapport avec ces objectifs sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'approches et mesures préventives;
- le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace dans le cas des bâtiments à risques faibles;
- le déploiement d'une force de frappe optimale pour toutes les autres catégories de risques;
- l'application de mesures adaptées d'autoprotection afin de compenser d'éventuelles lacunes d'intervention;
- le déploiement d'équipes spécialisées;
- l'utilisation optimale des ressources consacrées à la sécurité incendie;

- le recours au palier supra municipal (MRC);
- l'arrimage avec les ressources des partenaires suivants : Sécurité civile, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Gaz Métro et Hydro-Québec.

M. Tremblay explique que le SIM a développé la proposition de schéma de couverture de risques en fonction d'un modèle de gestion des risques d'incendie comportant 12 critères d'évaluation. Ces critères sont regroupés sous les volets prévention, analyse des risques et intervention. Des actions spécifiques sont ainsi proposées dans le cadre des programmes de prévention suivants :

- l'évaluation et l'analyse des incidents;
- la réglementation municipale;
- les avertisseurs de fumée;
- l'inspection périodique des risques plus élevés;
- les activités de sensibilisation du public;
- la création d'un Commissariat aux incendies.

M. Tremblay souligne que la mise en oeuvre des actions du volet prévention nécessitera l'ajout de ressources humaines, soit 83 personnes/année.

M. Tremblay poursuit avec le volet intervention, dont le deuxième objectif des orientations ministérielles requérant le déploiement, pour une intervention relative à un bâtiment de risques faibles (catégorie 1), d'une force de frappe efficace de 10 pompiers en 10 minutes. Pour les autres catégories de risques (catégories 2,3 et 4), le troisième objectif des orientations ministérielles requiert le déploiement d'une force de frappe optimale.

M. Tremblay présente ensuite le portrait du risque en incendie (nombre de décès, valeur des pertes matérielles et nombre d'incendies) pour les années 2002 à 2006. Ce portrait démontre une zone de concentration au centre de l'agglomération dans laquelle on comptabilise 94,8 % des décès, 84,4 % des pertes matérielles et 83,8 % des incendies. On note de plus une corrélation entre l'incidence de ces événements et les revenus des ménages. Ainsi, plus de 80 % de ceux-ci surviennent dans les quartiers centraux et moins favorisés de l'île. M. Tremblay fait remarquer que 79 % des casernes et 78 % des pompiers desservent ces quartiers, répondant ainsi aux normes optimales en termes de temps de réponse. Il conclut que l'amélioration de la protection incendie dans cette zone s'appuie donc sur une hausse des actions préventives et d'éducation du public et la révision de certaines tactiques et moyens d'intervention au niveau opérationnel.

M. Tremblay mentionne que le SIM a, au cours de l'été 2006, évalué sa force de frappe sur le territoire de l'agglomération. Cette évaluation a amené le service à procéder, dès l'été 2006, à une réorganisation opérationnelle impliquant notamment le déplacement et la relocalisation d'unités de protection. M. Tremblay souligne que cette réorganisation opérationnelle a amélioré de façon significative la prestation de services dans des secteurs moins bien desservis au niveau de la sécurité incendie. Le service a de plus tenu compte dans son analyse de plusieurs variables dont le développement résidentiel anticipé.

M. Tremblay énumère les mesures d'optimisation proposées au schéma :

- Fermeture de la caserne 79;
- Relocalisation de la caserne 63;
- Fusion des casernes 31 et 41 et relocalisation de la caserne 41;
- Construction de nouvelles casernes aux extrémités de l'île: 59, dans l'arrondissement de Pierrefonds/Roxboro, et 32, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles;

- Déplacement de véhicules :
 - deux autopompes, de la caserne 31 à la caserne 63 et de la caserne 38 à la caserne 32
 - appareil d'élévation, de la caserne 75 à la caserne 67
- Ajout de véhicules :
 - autopompe, caserne 56
 - deux appareils d'élévation, casernes 52 et 18
 - deux véhicules de protection de type 500, casernes 14 et 65
 - deux camions citerne pour le secteur Ouest de l'île, casernes 51 et 59
- Création d'un centre de formation satellite dans l'Ouest de l'île;
- Ajout d'effectifs : 102 pompiers et, tel que vu précédemment, 83 employés en prévention.

M. Tremblay présente également les résultats d'une analyse comparative de la force de frappe en fonction de scénarios en 10 minutes, 11 minutes, 12 minutes et 13 minutes. Cette analyse démontre que le schéma proposé permettra d'offrir aux citoyens et citoyennes de l'agglomération de Montréal un niveau de protection supérieur aux exigences prévues aux orientations ministérielles.

M. Tremblay termine sa présentation en soulignant que la mise en œuvre du schéma de couverture de risques nécessitera des investissements au budget de fonctionnement et au budget d'immobilisation du SIM respectivement évalués à 21,9 M \$ et à 28,2 M \$ pour les cinq prochaines années.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Tremblay.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

5.1 M. Richard Lafortune (APM)

M. Lafortune dépose le mémoire de l'Association des pompiers de Montréal (APM), une association syndicale regroupant les 2 300 pompiers employés du SIM. Il rappelle les orientations ministérielles et cite la norme NFPA (National Fire Protection Association) recommandant 4 pompiers en 5 minutes pour un feu de structure qu'il y a lieu à son avis de retenir car au-delà de ce délai, il serait difficile de sauver des vies. Il mentionne que les besoins identifiés de construire 12 casernes et d'embaucher 500 pompiers rejoignent les orientations ministérielles ainsi que la mission et la vision du SIM. Il fait état du déséquilibre entre le centre de l'agglomération et ses extrémités et souligne l'importance de respecter les normes NFPA. Par ailleurs, l'importance des appels pour le service de premier répondant n'est pas connue. En conséquence, l'APM recommande de :

- produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie calqué sur les résultats de l'étude conjointe SIM-APM;
- procéder à une étude paritaire, conformément à l'entente no. 23 liant la Ville de Montréal et l'APM, pour évaluer les impacts de l'implantation du service de premiers répondants.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lafortune et répond que les commentaires de l'APM seront pris en délibéré, la commission déposera par la suite ses recommandations au conseil d'agglomération.

5.2 Mme Bonnie Feigenbaum, conseillère municipale, Hampstead

Mme Feigenbaum mentionne que la Ville de Hampstead disposait en 2002 d'une caserne en bon état et bien équipée. Elle indique que la ville de Hampstead a demandé d'effectuer les réparations nécessaires au maintien de la caserne mais celle-ci fut finalement fermée en avril 2007. Elle déplore que la ville de Hampstead soit dorénavant la seule municipalité à ne pas être dotée d'une caserne. Elle ajoute que le temps réponse s'allonge désormais d'une minute sur 40 % du territoire. Elle signale que la caserne de Hampstead était une des plus occupées de l'île et dotée de deux camions de premier répondant. Elle demande de reconsidérer la fermeture définitive de la caserne et précise que 300 personnes ont signé une pétition.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Feigenbaum et invite M. Tremblay à commenter la question du temps de réponse. Ce dernier explique que les casernes 78, 4, 46 et 34 desservent Hampstead et que le temps de réponse varie de 1,42 minute à 2,43 minutes. Il ajoute que le territoire est bien protégé et que la protection s'est améliorée.

M. Housefather fait état des statistiques d'Urgences Santé pour le territoire de Hampstead. M. Liebman répond que cette situation résulte du fait que les casernes environnantes n'offrent pas le service de premier répondant. Toutes les casernes offriront le service au plus tard le 31 décembre 2009 et la caserne 74, située à 400 mètres de la caserne 79, sera en mesure de répondre aux appels.

5.3 M. Roméo Noël

M. Noël dépose un mémoire et rappelle l'historique de l'étude conjointe SIM-APM. Il fait état des deux scénarios retenus répondant à la norme NFPA 1710 et il explique en détail cette norme. Il se dit déçu de constater que le projet de schéma ne tient pas compte du temps de déplacement du premier véhicule. Il souligne que la norme est respectée dans l'ancienne Ville de Montréal sauf dans les quartiers Pointe-aux-Trembles et Saraguay. Il mentionne que l'étude conjointe a été réalisée dans l'harmonie et que les coûts sont ceux du salaire des pompiers. À son avis, les résidents de l'extrémité Ouest de l'île ont droit au même service que ceux qui résident au centre. Il conclut en proposant l'affectation de quatre pompiers par échelle et en demandant de reconsidérer la question du premier camion.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Noël. M. Tremblay fait état des études précédentes et souligne que le comité conjoint a soumis des recommandations en fonction d'un seul élément, le temps de réponse, et en ayant recours au logiciel DECCAN qui comporte des limites. M. Tremblay mentionne avoir demandé à M.J. Gordon Routley, ingénieur en sécurité incendie ayant participé aux travaux de l'étude conjointe, de commenter les résultats de celle-ci. M. Tremblay a fait lecture de la lettre de M. Routley dans laquelle ce dernier indique que les exigences de la norme NFPA sont plus élevées que celles des orientations du ministre de la Sécurité publique. L'étude conjointe correspondait à une entente de travail dont les objectifs de performance ont été établis avant l'analyse. M. Tremblay poursuit la lecture en indiquant que les participants à l'étude conjointe ont étudié uniquement les déploiements en ressources humaines et matérielles, en extrapolant au-delà de la norme NFPA. En effet, la norme NFPA doit être atteinte sur 90 % du territoire de l'île à l'intérieur d'un temps de réponse donné alors que le comité a plutôt appliqué la norme à chacun des arrondissements. Par ailleurs, le logiciel DECCAN produit des résultats théoriques qui ne permettent pas de mesurer la performance, l'étude s'appuie de plus sur des données provenant des anciennes banlieues qui se sont avérées imprécises. En conclusion, le temps de réponse n'est pas le seul aspect à considérer.

5.4 **Mme Rachel Guensik, résidente, ville de Hampstead**

Mme Guensik déplore la fermeture de la caserne 79 et la perte du service de premier répondant dans une ville où le tiers de la population est âgé. Elle demande la tenue d'une consultation dans la ville de Hampstead.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Guensik et mentionne que la commission analysera les commentaires et adressera des recommandations au conseil d'agglomération.

5.5 **M. François Purcell, conseiller municipal, Arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie**

M. Purcell constate les besoins en sécurité incendie pour les extrémités de l'île. Cependant, il ne faut pas, à son avis, déshabiller le centre pour les combler. Il décrit la localisation de la caserne 31, aux abords du marché Jean-Talon et mentionne qu'il représente les citoyens très inquiets d'un arrondissement qui compte plus de 140 000 résidents. Il ajoute que la construction de 500 nouveaux logements est prévu dans ce secteur, davantage avec le développement du site des ateliers municipaux et celui du garage de la STM près de la station de métro Rosemont. Il rappelle la fermeture de la caserne 14 durant les années 80 et la spécialisation des casernes 47 et 29 appelées à desservir un très grand territoire. Au cours des deux dernières années, on observe plusieurs pertes de véhicules au profit du secteur Ouest de l'île. Il fait remarquer le nombre important d'appels de priorité 1 et le nombre d'interventions pour un incendie dans le secteur desservi par la caserne 31. Il signale que le temps de réponse s'est détérioré depuis les fusions de 2002. M. Purcell demande de ne pas fermer la caserne 31.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Purcell. M. Tremblay mentionne que les études réalisées en 1989 et en 1996 démontreraient que le secteur pouvait être aussi bien desservi en fusionnant les casernes 31 et 41.

5.6 **M. Alain St-Pierre, pompier**

M. St-Pierre exprime son accord avec les besoins identifiés en prévention. Il estime toutefois qu'il faut protéger les gens malgré eux car une certaine limite a été atteinte en ce qui concerne les changements de comportement et, à ce sujet, il donne l'exemple d'un incendie survenu récemment dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Il croit qu'il faudra augmenter les effectifs et cesser de déplacer des véhicules provenant de casernes situées dans des secteurs moins favorisés vers l'extrémité Ouest de l'île comme ce fut le cas pour des véhicules de casernes dans Hochelaga-Maisonneuve. En terminant, M. St-Pierre demande à la commission d'accorder aux pompiers des outils de travail à la hauteur de leurs aspirations.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. St-Pierre et il rappelle les défis relevés depuis 2002.

5.7 **M. Jean-Marc Boucher, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal**

M. Boucher représente l'accréditation syndicale des agents de prévention. Il se dit intéressé par le déploiement du personnel et la création de 68 postes permanents et 10 temporaires en prévention. Il mentionne que la formation des agents de prévention a été, à son avis, négligée depuis 2002. Il indique que le syndicat n'a pas été informé des mouvements de personnel col blanc à la suite de fermeture ou

relocalisation de casernes. Enfin, il annonce que le syndicat souhaite participer aux travaux entourant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Boucher. M. Tremblay prend acte de la préoccupation exprimée et annonce qu'il rencontrera des représentants du syndicat à ce sujet.

5.8 Mme Roz Gross, résidante, ville de Hampstead

Mme Gross déplore la fermeture de la caserne 79 et demande la tenue d'une consultation dans la ville de Hampstead.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Gross et rappelle que la commission analysera les commentaires et adressera ses recommandations au conseil d'agglomération.

5.9 M. Enrico Michaud, pompier

M. Michaud demande à consulter le texte intégral du projet de schéma de couverture de risques.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Michaud. M. Tremblay mentionne que le document peut être consulté en s'adressant au SIM.

5.10 Mme Catherine Sévigny, conseillère associée au maire de Montréal et conseillère municipale, Arrondissement de Ville-Marie

Mme Sévigny fait part de ses préoccupations concernant le fardeau fiscal des contribuables et estime que le projet de schéma correspond à la capacité de payer de ces derniers. Elle demande si le projet de schéma prévoit des mécanismes de protection du patrimoine.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Sévigny. Au nom du SIM, M. Ronald Dubeau précise que le service est à étudier la révision de la réglementation dans le but de l'uniformiser sur le territoire et de tenir compte de particularités locales dont la présence de bâtiments historiques.

5.11 M. André Lavallée, maire, Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

M. Lavallée souligne le professionnalisme des pompiers et les efforts du SIM en rappelant l'incendie survenu à la polyvalente Père-Marquette. Il explique sa vision du développement de l'arrondissement et annonce la construction prochaine de plusieurs centaines de logements destinés à accueillir des familles, insistant sur l'importance de la sécurité comme condition préalable à leur établissement. Il rappelle que la fermeture de la caserne 31 ne s'est jamais concrétisée comme celle d'ailleurs de la caserne de la rue Rachel. Il demande de justifier la fermeture de la caserne 31.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lavallée. Il rappelle la rencontre avec les élus et ajoute que la commission analysera les commentaires reçus.

5.12 M. Michel Saint-Laurent, pompier

M. Saint-Laurent déplore la perte de véhicules à la caserne 39 et demande quand le redéploiement cessera car l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve est celui qui compte le plus grand nombre de décès à la suite d'un incendie.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Saint-Laurent. M. Tremblay ajoute que le SIM est à rajeunir son parc de véhicules.

5.13 M. Mario Vaillancourt, pompier

M. Vaillancourt veut savoir si la commission prévoit tenir d'autres assemblées de consultation sur le territoire de l'agglomération.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Vaillancourt. Il ajoute avoir pris note des demandes de rencontre des citoyens.

5.14 M. Danny Rioux, pompier

M. Rioux demande de quelle manière la Ville expliquera aux résidents des extrémités Est et Ouest qu'ils ne peuvent bénéficier du même temps de réponse que ceux du Plateau-Mont-Royal.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Rioux. M. Tremblay rend compte du temps de réponse moyen par caserne.

5.15 M. William Spears, citoyen

M. Spears félicite le directeur du SIM pour son leadership. Il relate une expérience personnelle et mentionne qu'avant 2002, la municipalité où il réside était dotée de bons camions pour combattre les incendies. Depuis 2002, il se réjouit que des pompiers à temps plein et qualifiés soient affectés à ces véhicules. Il suggère au SIM d'intégrer Urgences Santé.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Spears.

6. Période de questions des commissaires

Le président, M. Claude Dauphin, invite les commissaires à s'exprimer mais aucun ne souhaite prendre la parole.

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, l'équipe du SIM et les commissaires.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Anthony Housefather, il déclare l'assemblée levée à 21 h 50.

ADOPTÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2008

(original signé)

Claude Dauphin
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste